



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2. Objet du marché

**REMPLACEMENT DES HORODATEURS, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT
SUR VOIRIE DE LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE**

3. Forme du marché

Accord-cadre

4. Mode de passation

En application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Procédure adaptée et accord-cadre passés en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le présent marché fait partie du dispositif « marché public simplifié » (MPS) dans le cadre du programme national « Dites-le nous une fois ».

5. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

6. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 2 ans à compter de sa date de notification. Chaque partie disposera, toutefois, d'une faculté de résiliation annuelle, sous préavis de six (6) mois avec la date anniversaire de l'accord-cadre.

Les délais d'exécutions des prestations sont fixés au CCTP.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité de l'accord-cadre.

Les horodateurs seront installés dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de l'émission de l'ordre de service.

7. Critères de sélection des offres

Prix proposé noté sur 60 points

Le prix sera évalué selon la formule suivante : $Note = 60 \times (P1)/(P2)$

P1 : Offre de prix la plus basse

P2 : Offre de prix du candidat

Ce critère sera apprécié au regard des prix unitaires indiqués dans les bordereaux de prix unitaires par le candidat, appliqués à une grille quantitative estimative non communiquée et représentative des commandes susceptibles d'être passées durant l'exécution de l'accord-cadre.

Valeur technique notée sur 40 points Le critère de la valeur technique sera évalué au vu du mémoire justificatif fourni par le candidat.

- 1^{er} sous critère – la qualité des matériels proposés apprécié d’après les fiches techniques détaillées des horodateurs avec les photos correspondantes, noté sur 15 points
- 2^{ème} sous critère – Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer la dépose, la livraison et la pose et la mise en service d’horodateurs, noté sur 10 points.
- 3^{ème} sous critère – L’engagement du candidat sur la démarche de respect de l’environnement et du développement durable concernant la reprise du parc horodateur existant, noté sur 5 points.
- 4^{ème} sous critère – L’organisation et le déroulement des prestations de maintenance et les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer les prestations de maintenance ainsi que le délai d’intervention, noté sur 10 points.

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des deux critères.

8. Langue et unité monétaire

Français Euro

9. Adresse de retrait du dossier

sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté

<https://marches.e-bourgogne.fr/>

(Réf : horodateurs17)

ou

en adressant votre demande à la :

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques

Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123

58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX

☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16 – E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

10. Demande de renseignements administratifs et techniques

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques

Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123

58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX

☎ 03 86 26 50 58

11. Réception des offres

Les dossiers devront être déposés sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté <https://marches.e-bourgogne.fr/> ou envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l’adresse indiquée ci-dessus, **avant la date en vigueur**.

Les plis porteront la mention :

"OFFRE POUR : REMPLACEMENT DES HORODATEURS, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE DE LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

- Ne pas ouvrir"

12. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

13. Date limite de réception des offres

14 novembre 2017 à 12 heures, délai de rigueur

14. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.00

15. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffe du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.02

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

20 OCT. 2017

**Le Maire,
Michel VENEAU.**

